

Appliquer le nouveau règlement comptable ANC 2018-06 dans les associations, fondations et autres structures privés sans but lucratif (hors CER-CROD*)

Le nouveau règlement sur la comptabilité des personnes morales de droit privé à but non lucratif (associations, fondations etc.) s'applique depuis le 1^{er} janvier 2020. Ce règlement apporte des clarifications sur des thématiques telles que les fonds propres et les fonds dédiés et des changements sur le traitement comptable de plusieurs rubriques. La présentation des comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) est également modifiée. Nous vous proposons une formation permettant d'en décrypter les principaux points

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maîtriser les nouveautés et les changements du nouveau règlement
- Anticiper les actions à mettre en œuvre dans sa propre structure (procédure comptable, schéma d'écriture comptable)

PUBLIC

- Directeurs et responsables administratifs et financiers
- Directeurs comptables, responsable comptables, comptables confirmés
- Dirigeants d'associations et fondations (Président, Trésorier, Directeur, Directeur général)

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Présentation du nouveau règlement comptable

- Rappel sur la hiérarchie des textes comptables
- Date d'entrée en application
- Entités concernées

Les ressources publiques

- Subvention d'exploitation
- Subvention d'investissement
- Concours publics

Les ressources privées

- Legs et donations
- Contributions financières reçues

Les fonds propres

- Fonds propres avec ou sans droit de reprise

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Projection visuelle des supports
- Comparatif anciennes règles/ nouvelles règles
- Cas pratiques et modèles d'écritures

INSCRIPTION :

En ligne sur Billetweb :
billetweb.fr/formation-nouvelles-reglementations-comptables

E-Formation
1/2 JOURNEE

PREREQUIS

- Minimum d'expérience en matière de présentation ou de lecture des comptes annuels d'entités privées à but non-lucratif

ANIMATION

- Experts-comptables/ consultants formateurs spécialistes du secteur non-marchand
- **Animation en format visio-conférence**

Les fonds dédiés

- Ressources éligibles et notion de projet défini
- Traitement et présentation dans les comptes annuels
- Fonds dédiés finançant des investissements

Les contributions volontaires en nature

- Bénévolat
- Mise à disposition gratuite de biens
- Dons en nature destinés à être cédés
- Abandon de frais par les bénévoles

Présentation des comptes annuels

- Nouvelles rubriques de l'actif et du passif
- Prise en compte des changements de méthode
- Evolution de l'annexe aux comptes annuels

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- QCM d'évaluation des connaissances

TARIFS ET DATES DE SESSION

- 300 € TTC par session
- Mercredi 9 septembre 2020 (matin)

* Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public et compte de résultat par origine et destination